

Identification des dangers	<h1 style="text-align: center;">CRÉOSOTE</h1> <h2 style="text-align: center;">Instructions d'emploi</h2> <h3 style="text-align: center;">Rütgers Belgium NV</h3> <p style="text-align: center;">Le bois fraîchement traité doit être stocké sous abri ou sur une surface en dur imperméable, ou les deux, pour éviter des pertes directes dans les sols ou les eaux. Les pertes doivent être récupérées en vue de leur réutilisation ou de leur élimination. réservés à un usage exclusivement professionnel et industriel. ne peuvent être vendues aux consommateurs.</p>	Informations générales
<ul style="list-style-type: none"> • Danger pour la santé Peut provoquer le cancer. Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au foetus Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer une allergie cutanée. • Environnement Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations. 	<h3 style="text-align: center;">Restrictions applicables à les bois créosotés (règlement (CE) N° 1907/2006, Annexe XVII, restriction n° 31)</h3> <ul style="list-style-type: none"> • Les bois traités qui sont mis sur le marché pour la première fois ou retraités in situ sont réservés à un usage exclusivement professionnel et industriel, comme, par exemple, dans les chemins de fer, les lignes électriques, les clôtures, l'agriculture (par exemple, échelas d'arbres fruitiers), les installations portuaires ou les voies fluviales. • L'interdiction de mise sur le marché mentionné ci-dessus ne s'applique pas aux bois traités avec la créosote avant le 31 décembre 2002 et placés sur le marché de l'occasion en vue d'une réutilisation. • Les bois créosotés ne peuvent être utilisés: à l'intérieur de bâtiments, quelle que soit leur destination; dans les jouets; sur les terrains de jeu; dans les parcs, jardins ou autres lieux récréatifs publics situés en plein air en cas de risque de contact fréquent avec la peau; dans la fabrication de meubles de jardin, tels que les tables de camping pour la confection, l'utilisation et le retraitement de conteneurs destinés à la culture, d'emballages pouvant entrer en contact avec des produits bruts, intermédiaires et/ou finis destinés à l'alimentation humaine et/ou animale et des autres matériels susceptibles de contaminer lesdits produits. 	<h3 style="text-align: center;">Considérations relatives à l'élimination</h3> <ul style="list-style-type: none"> • Méthodes de traitement des déchets: Recommandation :: Enlever selon les réglementations régionales, p.e. transporter à une installation d'incinération convenable • Catalogue européen des déchets: La classification par code de déchet doit être effectuée selon le Catalogue Européen des Déchets (EWC) spécifiquement pour chaque branche d'industrie et type de procédé industriel. • Emballages non nettoyés: Recommandation : Evacuation conformément aux prescriptions légales
<h3 style="text-align: center;">Informations pour une utilisation sûre & protection individuelle</h3> <ul style="list-style-type: none"> • Le personnel doit laisser les tabliers, vêtements de protection, gants de protection contre les produits chimiques, chaussures de sécurité et toute autre produit contaminé dans le site de traitement. • Suivez les instructions du fabricant pour le nettoyage / entretien des ÉPI. Utilisez un détergent et de l'eau chaude si aucune instruction disponible. Lavez les EPI et les vêtements contaminés séparément des vêtements non contaminés. • Enlevez les vêtements et autres matières absorbantes qui ont été contaminés par le produit. Ne les pas réutilisez! • Manger, boire et fumer est interdit à proximité de l'autoclave, dans la zone de déchargement et dans la salle de contrôle technique des installations de traitement du bois. • Veiller à une bonne ventilation/aération du poste de travail. Tenir à l'abri de sources d'inflammation et d'oxydation. Ne pas fumer. Eviter l'accumulation de charges électrostatiques. Eviter la contamination de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux. Tenir les emballages hermétiquement fermés • Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer, de prendre un chewing-gum ou utiliser les toilettes. • Enlever les ÉPI immédiatement si percée du produit est déterminé. Ensuite, bien se laver et attirer des vêtements de travail fraîche. • Enlever les ÉPI après manipulation de la créosote. Laver l'extérieur des gants avant de les retirer. Après utilisation, bien se laver et attirer des vêtements propres. 	<h3 style="text-align: center;">Instructions d'emploi, dosage & application</h3> <ul style="list-style-type: none"> • Organismes nuisibles cibles: Protection du bois contre la pourriture cubique (basidiomycète, champignon), la pourriture fibreuse (basidiomycète, champignon) et la pourriture molle (champignon). Protection contre la pourriture de bois en contact avec le sol et l'eau, insectes (termites, insectes de l'ordre des coléoptères), crustacés marins et les mollusques (tarets). • Doses à appliquer: dose unique, traitement sous pression 40-150 kg/m³ de bois selon le type de bois cf. DIN 68811: 2007-01. Application professionnelle : 1 litre/5m² • Mode et domaine d'utilisation: procédé industriel: autoclave vide et pression - système fermé - traitement par lots – procédé sans utilisation d'eau, Procédé chaud/froid. Température: 80-120 °C. L'eau peut seulement être utilisée comme liquide de refroidissement. La créosote résiduelle après le traitement est confiné dans un réservoir de stockage et réutilisé pour le cycle de traitement suivant. • Conservation: Après imprégnation le bois peut être stocké pendant un temps variable avant d'être utilisé • la durée nécessaire pour l'effet biocide: Immédiatement active après traitement <p>ne peuvent être mises sur le marché que dans un emballage d'une capacité de 20 litres ou plus,</p>	<h3 style="text-align: center;">Premiers secours</h3> <ul style="list-style-type: none"> • VOIR NOTICE PREMIERS SOINS
<ul style="list-style-type: none"> • Equipements de protection individuelle (EPI) • Mesures générales de protection et d'hygiène: Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.. Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux. Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail. Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau • Protection respiratoire: Protection respiratoire si la ventilation est insuffisante. • Protection des mains: Utiliser seulement des gants de protection contre les produits chimiques comme indiqué au FDS • Protection des yeux: Lunettes de sécurité hermétiques. • Protection du corps: Vêtements de protection. 	<p>Les dispositions de la directive 2004/37/CE (concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail) doivent être observées.</p>	

Notice premiers soins

<u>nom commercial</u> Créosote WEI (EN 13991)	
<u>numéro d'autorisation</u> 1983B	
<u>nom, adresse, numéro de téléphone du détenteur de l'autorisation</u> Rütgers Belgium NV Vredekaai 18 9060 Zelzate 09/345 88 31	
<u>nom de chaque substance active et famille chimique à laquelle elle appartient</u> Créosote (CAS 8001-58-9, Mélange complexe d'hydrocarbures aromatiques)	<u>teneur en substance active</u> 100 % créosote (CAS 8001-58-9)
<u>autres substances dangereuses (% en poids)</u> non applicable	<u>type de préparation</u> liquide prêt à utiliser
	<u>type d'action</u> protection du bois
	<u>poids /volume du contenu de l'emballage</u> non applicable (transport seulement par citerne (20-25 m ³))
	<u>symboles et indications de danger (phrases-R)</u> DSD/DPD: T Carc. Cat. 2 R45: Peut provoquer le cancer.; Xn R62: Risque possible d'altération de la fertilité; Xn R63: Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.; Xi R36: Irritant pour les yeux.; Xi R38: Irritant pour la peau.; Xi R43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.; N R51/53: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. CLP: Carc. 1B, H350: Peut provoquer le cancer.; Repr. 2, H361fd: Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus; Aquatic Chronic 2, H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.; Skin Irrit. 2, H315: Provoque une irritation cutanée.; Eye Irrit. 2, H319: Provoque une sévère irritation des yeux.; Skin Sens. 1, H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
<u>premiers soins</u>	
inhalation <ul style="list-style-type: none">• Air frais, repos.• En cas de symptômes, consulter un médecin. Montrer l'emballage, l'étiquette ou la notice.	
ingestion <ul style="list-style-type: none">• Rincer la bouche,• Consulter le Centre Antipoisons pour savoir si la prise d'une suspension de charbon de bois dans l'eau est indiquée.• Consulter immédiatement un médecin. Montrer l'emballage, l'étiquette ou la notice.	
contact avec la peau <ul style="list-style-type: none">• Rincer abondamment à l'eau ou prendre une douche pendant 15 minutes. Enlever entre-temps les chaussures et les vêtements contaminés.• Consulter immédiatement un médecin. Montrer l'emballage, l'étiquette ou la notice.	
projection dans les yeux <ul style="list-style-type: none">• Rincer abondamment à l'eau pendant 10 minutes. Ne pas faire couler l'eau vers l'œil non atteint. Porteurs de lentilles de contact : enlever si possible les lentilles de contact, puis rincer.• Consulter un médecin. Montrer l'emballage, l'étiquette ou la notice.	
<u>remarque pour le médecin</u> •Prise en charge : traitement symptomatique. •Contacter le Centre Antipoisons pour le traitement en milieu hospitalier.	
pour informations complémentaires, contacter le Centre Antipoisons 070/245.245	